



**POUR INFORMATION**

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite donnée au rapport du Commissaire  
aux comptes sur les comptes de 2004-05**

1. A la 296<sup>e</sup> session (juin 2006) du Conseil d'administration, la commission a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2004-05. Ce rapport comportait des recommandations et des observations relatives à la mise en place du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS), au système de gouvernance, aux contrats de collaboration extérieure et aux contrats de courte durée. Il comportait également, au chapitre des questions financières, des recommandations sur le rapprochement des comptes bancaires, le rapprochement des registres comptables des bureaux extérieurs et de ceux du siège, la vérification des dépenses, les comptes d'attente et les avances au personnel. La suite donnée aux recommandations par le Bureau figure, pour information, en annexe.
2. Le Directeur général continuera de travailler en étroite collaboration avec le Commissaire aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations. En effet, il leur attache une grande importance et souhaite retirer pour l'Organisation le plus grand profit du travail accompli par le Commissaire aux comptes.

Genève, le 29 janvier 2007.

*Document soumis pour information.*

## Annexe

### Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2004-05

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT
<b>Mise en place d'IRIS</b>	
<p><b>Recommandation 1.</b> Nous recommandons que le BIT veille à ce qu'un système de gouvernance efficace, prévoyant des évaluations indépendantes, soit mis en place au début de tous les grands projets. Nous recommandons par ailleurs que, pour tous les projets futurs concernant les systèmes informatiques, le Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration prévoie d'examiner et de surveiller l'état d'avancement des projets au regard de plans et d'étapes importantes clairement définis.</p>	<p>Le Bureau reconnaît qu'il est important de mettre en place un système de gouvernance efficace de ces projets. Lors du projet IRIS, deux évaluations externes du projet ont été menées. Un système de gouvernance approprié comportant des évaluations externes sera mis en place pour les projets futurs.</p> <p>Le BIT s'engage à fournir au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication toute la documentation requise pour faciliter l'examen et la surveillance de l'état d'avancement des projets. Une session supplémentaire du sous-comité se tiendra en mars 2007 pour fournir des informations plus détaillées sur les projets et initiatives actuels concernant les systèmes informatiques.</p>
<p><b>Recommandation 2.</b> Nous recommandons que le BIT veille à ce que les coûts complets fassent l'objet de prévisions réalistes au début d'un projet donné, avec une analyse de la maintenance et des mises à jour permanentes; et qu'une analyse des coûts plus détaillée soit fournie au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration.</p>	<p>Une analyse détaillée des coûts a été fournie au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication comprenant une ventilation des coûts relatifs à la maintenance et aux mises à jour permanentes du matériel et des logiciels ainsi qu'aux licences. D'autres coûts indirects comme les activités de soutien et de formation ont été intégrés et absorbés par les départements et les unités de travail et font partie des coûts d'exploitation permanents. Les leçons tirées de la mise en place d'IRIS aideront le Bureau à prévoir les coûts complets des projets futurs.</p>
<p><b>Recommandation 3.</b> Nous recommandons, à titre de bonne pratique de gestion, que les projets futurs concernant les systèmes informatiques comprennent des critères de mise en œuvre et des procédures formelles aux fins d'approbation du système par les utilisateurs et la direction.</p>	<p>Dans le cadre du projet actuel de gouvernance concernant les systèmes informatiques qui vise à mettre pleinement en œuvre les cadres COBIT et ITIL (Bibliothèque d'infrastructure informatique), les projets futurs concernant les systèmes informatiques seront conformes aux normes industrielles reconnues et aux meilleures pratiques. La gouvernance globale et la méthodologie inhérente à ces normes comportent l'élaboration de critères de mise en œuvre et de procédures documentées visant à obtenir une approbation formelle des solutions mises au point et à les mettre en pratique.</p>
<p><b>Recommandation 4.</b> Nous recommandons qu'une plus grande attention soit accordée à l'évaluation de l'adéquation des essais parallèles et de la vérification de l'acceptation par les utilisateurs avant la mise en œuvre.</p>	<p>Des tests d'acceptation par l'utilisateur font partie du plan et de la stratégie de vérification formels. Pour que la solution mise en œuvre soit pleinement acceptée, des scénarios d'essai documentés et des scripts de test détaillés sont exécutés et validés par les utilisateurs clés et comparés aux résultats escomptés pour s'assurer que la solution répond pleinement aux besoins fonctionnels. Ce processus itératif prend fin quand les responsables des processus métiers estiment que la solution fonctionne comme prévu et donnent leur approbation. Le Bureau a mis en œuvre une stratégie de gestion des changements de logiciels et de versions utilisant des outils automatisés basés sur des processus d'approbation pour assurer la conformité à des procédures définies. Les solutions mises au point sont uniquement appliquées dans l'environnement de production après l'approbation formelle des responsables des processus métiers qui certifient que les résultats des essais de production parallèle et des tests d'acceptation par l'utilisateur sont satisfaisants.</p>

## Recommandation

## Mesures prises par la direction du BIT

**Recommandation 5.** Nous recommandons que le BIT évalue son approche de la formation et du perfectionnement des utilisateurs d'IRIS, pour s'assurer que les besoins des utilisateurs sont satisfaits et que des ressources suffisantes sont mises à disposition à cet effet.

Pour ce qui est de la formation, le Bureau adopte une approche plus globale visant à inclure les règles, réglementations, politiques et procédures sous-jacentes. En conséquence, le programme et les matériels de formation ainsi que les mécanismes de prestation sont actuellement révisés pour s'assurer de leur conformité à la nouvelle stratégie de formation, sous la direction de HRD.

Pour mieux définir les besoins de formation, un certain nombre de sources ont été consultées, notamment le forum des utilisateurs, les données du service d'assistance informatique (Helpdesk) et les fonctionnaires chargés de la certification financière (FCO). Les utilisateurs ont aussi été directement sollicités. Sur la base de ces informations, plusieurs cours de formation modifiés ont déjà été organisés et dispensés aux nouveaux utilisateurs (formation initiale) et aux utilisateurs existants (formation continue).

Les matériels, le programme et l'offre de formation seront périodiquement examinés et adaptés pour refléter tout changement affectant les politiques, procédures et processus métiers et les processus métiers seront également simplifiés et perfectionnés afin de gagner en efficacité et en efficacité dans l'ensemble du Bureau.

Des ressources ont été réservées au niveau central, dans les régions et les secteurs pour faire en sorte que la formation à IRIS puisse être dispensée à toutes les personnes concernées.

**Recommandation 6.** Nous recommandons que le BIT continue de s'assurer que des mécanismes adéquats d'appui aux systèmes et de transfert des connaissances sont en place pour les projets informatiques futurs.

Le personnel du BIT fournit un appui à tous les utilisateurs d'IRIS. Seules certaines tâches techniques sont externalisées.

En ce qui concerne toutes les tâches techniques relatives à l'informatique pour lesquelles des ressources externes sont utilisées, les appels d'offres et les contrats stipulent clairement dans leurs clauses que la formation et la transmission des connaissances font partie intégrante des tâches à accomplir. Le Bureau peut ainsi s'approprier plus rapidement les solutions mises en œuvre et apporter un appui plus rentable et à plus forte valeur ajoutée à court et à long terme.

**Recommandation 7.** Nous recommandons que le BIT obtienne des rapports de certification normalisés sur le dispositif de contrôle du système dans le cadre de l'accord sur le niveau de service passé avec le fournisseur extérieur de l'infrastructure d'IRIS.

Le Bureau discute actuellement avec le fournisseur extérieur de l'infrastructure d'IRIS pour obtenir les rapports de certification indépendants requis. Etant donné que différents modèles de rapport sont proposés à des prix divers par le fournisseur, le Bureau est en train d'établir quel type de rapport répond le plus à ses besoins et quel en serait le prix.

**Recommandation 8.** Nous recommandons que le BIT élabore et mette en œuvre une méthodologie acceptée fondée sur les bonnes pratiques pour le développement et le contrôle des logiciels, par exemple celle qu'offrent les objectifs COBIT.

Le BIT a lancé, en mai 2006, un appel d'offres pour mettre en place la gouvernance des systèmes informatiques sur la base de l'adoption de COBIT (Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées) et de l'utilisation du cadre ITIL (Bibliothèque d'infrastructure informatique). Le fournisseur a été choisi en août 2006 et la mise en place a démarré en septembre 2006. L'analyse visant à déterminer les carences des processus informatiques actuels par rapport aux cibles souhaitées est désormais terminée. La conception et la délimitation de la portée de la future gouvernance des systèmes informatiques sont maintenant achevées et une analyse approfondie du processus est en cours. L'automatisation et le déploiement de la gestion des services d'appui et de dépannage ont été identifiés comme étant des processus hautement prioritaires qui devraient être menés à terme en mars 2007.

**Recommandation 9.** Nous recommandons que le BIT établisse des politiques formelles en matière de sécurité informatique pour couvrir IRIS, y compris un plan structuré et global de continuité des activités et de reprise après sinistre.

Un nouveau poste d'agent de sécurité spécialisé a été créé au sein d'ITCOM. Cet agent spécialisé aidera le Bureau à mettre en œuvre de façon systématique une politique de sécurité saine, viable et actualisée dans tout le Bureau et pour l'ensemble des systèmes informatiques.

Pour ce qui est d'IRIS, les plans de continuité des activités et de reprise après sinistre sont déjà en place et munis de composants infrastructurels pleinement redondants (serveurs, base de données, réseau, logiciel, sources

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT
<b>Recommandation 10.</b> Nous recommandons que la direction s'adresse à des organismes indépendants pour obtenir une assurance quant à l'efficacité du nouveau cadre de contrôle interne et des nouveaux systèmes intégrés dans IRIS.	<p>d'alimentation, centres de traitement de l'information, etc.). L'accord actuel sur le niveau de service d'IRIS garantit qu'IRIS sera remis en fonction dans les quatre heures suivant un sinistre et que la perte potentielle de données en découlant ne dépassera pas vingt minutes.</p> <p>La mise en place d'un accès à distance sécurisé à IRIS permettra aux utilisateurs d'accéder à IRIS dans tout lieu connecté à Internet, y compris de leur domicile. Cette solution assure la continuité des activités en cas de catastrophe empêchant le personnel du BIT de travailler dans les locaux de l'Organisation.</p> <p>Afin de mieux assurer la continuité des activités et la reprise après sinistre des autres services essentiels comme le courrier électronique et la gestion des fichiers, le site de secours pour l'hébergement de ces services est actuellement transféré au CIC. La configuration du site de secours au sein du CIC est en cours et devrait être achevée en mars 2007. Si cela s'avère nécessaire, d'autres services seront transférés au CIC après le mois de mars 2007.</p>
<b>Recommandation 11.</b> Nous recommandons que le BIT entreprenne un examen formel et objectif postérieur à la mise en œuvre, de la gestion du projet et de la réalisation de ses objectifs.	<p>Les contrôles internes au sein d'IRIS ou concernant son environnement sont constamment examinés et révisés étant donné que le système a été utilisé et développé pendant les deux dernières années. La gestion a pris des mesures concrètes dans des domaines susceptibles de poser des difficultés en mettant en place de nouvelles procédures, notamment d'alerte et de contrôle, pour diminuer les risques.</p> <p>Dans le cadre de l'analyse des risques et de l'évaluation des besoins matière d'audit interne, l'IAO a confirmé qu'il était important de procéder à un examen du cadre de contrôle interne et a décidé de l'inclure dans son plan de travail stratégique. Le cadre de contrôle interne devrait ainsi faire l'objet d'un audit interne tous les deux ans.</p> <p>Le Bureau a décidé qu'en ce qui concerne IRIS un examen formel postérieur à la mise en œuvre serait inutile à l'heure actuelle. Lors de la session du Conseil d'administration en novembre 2006, un document soulignant les enseignements tirés a été préparé pour le Sous-comité des technologies de l'information et de la communication. Ce document fournit une «autoévaluation» des activités principales de mise en œuvre et de gestion, notamment la gestion des changements, les activités de formation et de soutien, la gouvernance et la gestion et les ressources et les coûts. Concernant les autres projets en cours comme le développement de l'utilisation d'IRIS dans les bureaux extérieurs, le BIT envisage d'entreprendre des examens formels après la mise en œuvre.</p>
<b>Recommandation 12.</b> Nous recommandons que le BIT entreprenne un examen des processus métiers pour maximiser les améliorations du contrôle et de l'efficacité qui devraient découler d'IRIS, et pour éclairer les besoins de formation.	<p>Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour identifier les éléments d'inefficacité dans les contrôles et les processus d'IRIS. Dans le cadre de la mise à niveau d'IRIS en 2007, incluant une redéfinition du processus voyages, un examen systématique des processus métiers est actuellement mené par le Bureau. Cet examen des processus métiers suivra la méthode de consultations avec le siège et les futurs utilisateurs d'IRIS dans les bureaux extérieurs qui a été appliquée avec succès pour toutes les grandes améliorations apportées aux processus depuis qu'IRIS a été mis en service au siège en mars 2005.</p> <p>En outre, un nombre important d'alertes déclenchées par des événements divers ont été codées dans IRIS pour informer les administrateurs des finances et les gestionnaires de système des violations éventuelles des procédures de contrôle et d'accès qui vont à l'encontre des politiques et pratiques existantes en matière de sécurité.</p> <p>Un atelier de deux jours réunissant tous les responsables de processus métiers et tous les utilisateurs clés s'est tenu en novembre 2006 pour examiner comment les processus pouvaient être améliorés par la mise en place de centres de services communs à l'ensemble du Bureau. Des discussions sont en cours pour déterminer la viabilité de ce modèle au BIT et le type de gouvernance requis pour en assurer la mise en œuvre.</p>

## Recommandation

## Mesures prises par la direction du BIT

## Examen du système de gouvernance de l'OIT

**Recommandation 13.** Pour tenir compte des pratiques optimales dans les systèmes modernes de gouvernance, nous recommandons que le Conseil d'administration établisse un comité consultatif indépendant pour les questions d'audit composé d'experts pour fournir au Directeur général et au Conseil d'administration des conseils sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion financière et de la présentation de l'information financière, ainsi que des résultats de l'audit interne du contrôle externe.

A la suite d'un examen des pratiques en usage dans l'ensemble du système des Nations Unies, le projet de mandat a été examiné avec le Commissaire aux comptes, les vice-présidents de la Commission du programme, du budget et de l'administration et un certain nombre de gouvernements. A sa présente session, la commission est saisie d'un document proposant l'établissement d'un comité consultatif de contrôle indépendant (GB.298/PFA/8).

**Recommandation 14.** Pour améliorer la qualité de la gouvernance de l'OIT, nous recommandons que la direction mette en place une approche systématique de la gestion des risques à un niveau stratégique.

Un premier registre des risques a été établi à la suite d'un examen conjoint mené par IAO et FINANCE. Etant donné que la gestion des risques devrait inclure les domaines opérationnels, en 2007, les départements techniques et les bureaux extérieurs seront tenus de contribuer à la tenue de ce registre. En outre, le Bureau collabore avec d'autres institutions des Nations Unies dans le cadre d'un exercice commun visant à identifier et à gérer les risques stratégiques, politiques, environnementaux et opérationnels.

**Recommandation 15.** Nous recommandons que l'OIT adopte les normes internationales de comptabilité dans le secteur public comme base pour l'établissement des états financiers vérifiés annuellement. Nous encourageons le BIT à fournir une évaluation des changements qu'il faudrait apporter au Règlement financier du fait de l'adoption de ces normes, ainsi qu'un calendrier pour la mise en œuvre.

Lors de sa 297<sup>e</sup> session (novembre 2006), le Conseil d'administration a officiellement approuvé la recommandation portant sur l'adoption des normes internationales de comptabilité pour le secteur public en ce qui concerne la présentation de l'information financière sur les activités de l'Organisation. Le Bureau continue de travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées sur l'interprétation de ces normes et la détermination de leur impact sur le Règlement financier, les Règles de gestion financière, les politiques et les pratiques de l'OIT. Un calendrier a été fixé pour assurer que la date de mise en œuvre prévue, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit respectée.

**Recommandation 16.** Nous recommandons que le BIT mette au point des procédures régissant l'établissement d'un registre central des déclarations annuelles d'intérêts financiers des membres du personnel et de leurs proches, et qu'il établisse un registre central des cadeaux ou gratifications reçus.

Un certain nombre de mesures ont été prises par le Bureau. D'après l'une de ces mesures qui portent sur les normes éthiques dans le Bureau, tous les fonctionnaires sont maintenant tenus de faire annuellement état de tous les liens ou activités qui pourraient avoir une incidence sur leur indépendance ou nuire à la réputation du Bureau. En outre, une procédure de déclaration obligatoire a été spécialement introduite pour les fonctionnaires de la Section des achats et contrats (PROCUREMENT). Un rapport plus important sur les intérêts financiers est en cours d'élaboration et devrait être mis en application à la fin du premier trimestre de 2007.

## Audit interne

**Recommandation 17.** Nous recommandons que l'on envisage d'assurer une liaison plus étroite entre la fonction d'évaluation et la fonction d'audit interne.

L'IAO et l'unité d'évaluation tiennent désormais des réunions périodiques en vue de renforcer la coopération entre les deux départements en ce qui concerne la planification du travail, le partage des informations et des connaissances concernant les domaines présentant des risques pour le Bureau et les possibilités de tâches communes.

**Recommandation 18.** Nous recommandons que l'IAO communique au Directeur général une évaluation globale des besoins d'audit afin de déterminer les compétences et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un programme d'audit efficace et complet. Nous recommandons aussi que l'IAO examine le besoin et l'acquisition d'un plus grand nombre de compétences spécialisées dans le domaine de l'audit des systèmes informatiques pour appuyer l'audit des contrôles internes, en particulier en ce qui concerne IRIS.

L'IAO a achevé cet exercice et présenté une évaluation des besoins en matière d'audit au Directeur général le 5 décembre 2006 pour examen. Cette évaluation définit un cadre stratégique visant la mise en place d'un programme d'audit efficace et complet propre à fournir au Directeur général les assurances nécessaires quant au cadre général de contrôle du BIT.

Les Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2008-09 prévoient une augmentation de 575 000 dollars E.-U. en termes réels en tant que première étape vers un renforcement de l'IAO.

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT
<p><b>Recommandation 19.</b> Nous recommandons qu'un plan d'audit fondé sur les risques plus complet soit produit pour chaque exercice biennal et qu'il soit formellement accepté ou approuvé par le Directeur général pour confirmer qu'il est satisfait du niveau d'assurance fourni par l'audit interne.</p>	<p>Dans le cadre de l'évaluation des besoins en matière d'audit, l'IAO a procédé à une évaluation des niveaux de risque, associant à chaque domaine susceptible d'audit un niveau de risque élevé, moyen ou faible selon le cas. L'IAO utilisera cette évaluation des risques comme base pour finaliser son plan et son programme de travail pour 2007 et pour établir l'ordre de priorité des audits devant être réalisés. Une fois ce plan arrêté, l'IAO le soumettra au Directeur général pour examen et approbation.</p>
<p><b>Recommandation 20.</b> Nous recommandons que l'IAO fasse avancer l'examen indépendant prévu en matière d'assurance qualité et prenne en considération les éventuelles recommandations qui seront formulées en vue d'une amélioration.</p>	<p>L'IAO a effectué des travaux préliminaires sur cette question; il a constitué un groupe d'évaluateurs agréés et spécialisés dans l'assurance qualité, à même de réaliser l'examen prévu, rassemblé les informations nécessaires pour estimer le coût de l'opération et réservé des ressources en conséquence. Une procédure d'appel d'offres pour la passation du marché sera lancée au cours des prochains mois, l'objectif fixé étant d'achever l'examen en matière d'assurance qualité avant la fin de l'année 2007.</p>

#### Contrats de collaboration extérieure et contrats de courte durée

<p><b>Recommandation 21.</b> Nous recommandons que le Département du développement des ressources humaines, HRD, soit plus actif pour faire respecter les règles et réglementations actuelles concernant l'utilisation des contrats de collaboration extérieure et des contrats de courte durée dans l'ensemble de l'Organisation. HRD devrait aussi envisager d'établir à nouveau des orientations concernant l'utilisation de ces contrats, et s'assurer que les exceptions font l'objet d'un examen critique et sont approuvées par la direction.</p>	<p>HRD a lancé le 8 décembre 2006 une série de séances d'information destinées aux cadres hiérarchiques et aux fonctionnaires chargés de la certification financière (FCO) dans le but de fournir des directives en ce qui concerne le recours aux contrats de collaboration extérieure, d'appeler l'attention sur les risques et les conséquences pour le Bureau de l'utilisation incorrecte de ces contrats et d'informer les participants des mesures qui seront prises pour assurer le respect des règles et règlements en vigueur. L'accent sera mis sur l'autodiscipline mais des vérifications ponctuelles seront réalisées pour repérer les directeurs qui persistent à enfreindre les règles et règlements. L'observation de ces règles et règlements figurera parmi les éléments inclus dans le cadre pour la reddition de comptes qui fera partie du système révisé de gestion de la performance du personnel. IRIS est doté d'une fonction permettant de signaler les cas pour lesquels le directeur doit obtenir une approbation spéciale. En outre, HRD prépare actuellement une version révisée de la circulaire régissant le recours aux contrats de collaboration extérieure qui devrait être achevée et publiée d'ici la fin du mois de mars 2007.</p>
<p><b>Recommandation 22.</b> Nous recommandons que le BIT examine s'il pourrait y avoir des avantages à retirer de l'abaissement des coûts administratifs engendrés par l'utilisation d'autres arrangements contractuels, tels que l'externalisation de services ou les contrats-cadres de type «call off» (pouvant être suspendus), destinés aux personnes – typiquement les traducteurs – qui sont fréquemment recrutées pour de courtes périodes.</p>	<p>Le Bureau a largement recours à l'externalisation pour la réalisation de tâches spécialisées telles que la traduction et l'interprétation. Pour éviter d'être trop tributaire d'individus isolés, le Bureau a fait appel à titre expérimental aux services de prestataires commerciaux pour ce type de travaux. L'expérience montre que, pour que le recours à des prestataires commerciaux soit intéressant, il faut que le Bureau évolue vers des accords à plus long terme conclus selon une approche fondée sur le partenariat, c'est-à-dire par l'identification et l'évaluation des exécutants et par la formation des administrateurs des sociétés prestataires en ce qui concerne la terminologie du BIT, sa structure, etc.</p> <p>En outre, le Bureau consulte des organisations internationales au sujet des pratiques et des expériences de chacun quant aux différents types de relations contractuelles. Ainsi, pour la traduction, certaines organisations testent un nouveau dispositif en vertu duquel une personne s'engage par contrat à traduire un certain nombre de mots par mois pendant une période donnée. Ces organisations déclarent être satisfaites dans l'ensemble de ce système de contrats-cadres.</p> <p>Le Bureau continuera d'évaluer les expériences des autres organisations et de tester différents types d'arrangements contractuels dans la perspective d'une efficacité accrue et d'une réduction des coûts.</p>

## Recommandation

## Mesures prises par la direction du BIT

**Recommandation 23.** Nous recommandons que le BIT établisse des critères cohérents pour évaluer la qualité du travail exécuté par les collaborateurs extérieurs.

Le Bureau procède à des consultations avec le Commissaire aux comptes au sujet des pratiques exemplaires recensées au sein des organisations internationales. Des directives devraient être achevées au cours du premier semestre 2007.

**Recommandation 24.** Nous recommandons que le BIT adopte une approche plus stratégique pour faire en sorte que les productions des collaborateurs extérieurs soient plus largement communiquées afin de maximiser les avantages et d'éviter que les activités ne fassent double emploi.

Cette approche est mise en place dans le cadre général de la gestion des connaissances au sein du Bureau, en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM) pour l'élaboration d'outils adaptés et avec les départements/unités du siège et les bureaux extérieurs pour en promouvoir l'application.

**Recommandation 25.** Nous recommandons que le BIT prenne des dispositions pour s'assurer que les procédures établies sont suivies en ce qui concerne le recrutement des collaborateurs extérieurs et la rémunération de leurs services, et que l'on évite de faire des paiements avant que les services soient rendus.

La procédure révisée applicable aux contrats de collaboration extérieure telle qu'elle a été mise au point dans IRIS envoie une alerte automatique à CABINET, HRD et FINANCE dès qu'un manquement aux règles et procédures en vigueur est détecté, afin que les mesures nécessaires soient prises. En outre, avec la nouvelle procédure, et pour tout service rendu, le paiement est subordonné à l'introduction dans le système des conditions convenues, notamment de l'échéancier fixé. Le respect de cette condition est vérifié au moment où le collaborateur doit être payé.

Le Bureau rappellera dans la version révisée de la circulaire régissant le recours aux contrats de collaboration extérieure qu'il convient de respecter toutes les procédures établies. Ce point est souligné aussi lors des séances d'information destinées aux directeurs et aux FCO dont il a été question plus haut.

**Recommandation 26.** Nous recommandons que le BIT envisage d'établir une base de données concernant les évaluations des collaborateurs extérieurs, afin d'identifier les travaux de haute qualité et d'accroître les possibilités d'encourager la concurrence pour faire en sorte d'obtenir le meilleur niveau de qualité.

Dans le cadre des travaux relatifs à la gestion des connaissances mentionnés plus haut (voir recommandation 24), le Bureau créera une base de données regroupant les évaluations concernant les collaborateurs extérieurs.

**Recommandation 27.** Nous recommandons que le BIT examine la possibilité d'utiliser IRIS pour mettre en place une surveillance efficace au moyen de l'établissement d'états des écarts par rapport à la norme.

Des alertes ont été mises en place dans beaucoup des processus utilisés dans IRIS de sorte à assurer un contrôle supplémentaire. Si des besoins spéciaux sont décelés, des demandes d'information adaptées sont définies pour les aspects qui posent problème et, si besoin est, des rapports supplémentaires sont mis au point.

Ainsi, le Bureau a déjà commencé à utiliser IRIS pour contrôler l'adéquation des contrats de collaboration extérieure passés au siège par rapport à des critères tels que le nombre des jours de travail, l'âge du consultant et les contrats concomitants éventuels.

## Questions financières

**Recommandation 28.** Nous recommandons que le BIT assure un rapprochement régulier et en temps voulu de tous les comptes bancaires et que ceux-ci soient soumis à un examen étayé par des éléments d'information, effectué par des membres de la direction à un niveau approprié.

Depuis le début de l'année 2006, il est procédé sur une base mensuelle au rapprochement de tous les comptes bancaires du BIT, et les états qui en résultent sont examinés et signés par le responsable de la section chargée des rapprochements bancaires.

**Recommandation 29.** Nous recommandons que la direction élabore une procédure adéquate pour permettre aux bureaux extérieurs de rapprocher les comptes bancaires locaux et le grand livre.

L'application FMS du système FISEXT, qui est utilisée par les bureaux extérieurs pour enregistrer les informations comptables et les communiquer au siège, conserve les registres de l'année en cours ainsi que ceux des deux années précédentes pour le bureau considéré. Les registres comptables complets relatifs aux opérations depuis tous les bureaux extérieurs et depuis le siège sont conservés dans IRIS. Des rapports sont extraits d'IRIS pour permettre aux bureaux extérieurs de vérifier l'état de leurs comptes et de repérer et corriger toute erreur éventuelle.

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT
<p><b>Recommandation 30.</b> Nous recommandons que le BIT examine les dispositions applicables en cas de situation imprévue et le contrôle exercé par la direction en pareil cas afin de s'assurer que des ressources suffisantes demeurent disponibles pour exécuter des activités de vérification d'un niveau approprié.</p>	<p>Un rapport spécial contenant des informations sur toutes les anciennes opérations du compte du grand livre pour les bureaux extérieurs a été introduit en mai 2006. Deux rapports supplémentaires donnant un aperçu complet et plus juste des comptes des bureaux extérieurs ont été publiés fin 2006. Désormais, ces rapports sont mis à la disposition de tous les bureaux extérieurs sur une base périodique et le personnel de ces bureaux peut y accéder à distance.</p> <p>Pendant la phase de mise en service d'IRIS, il a été demandé à l'unité de vérification au siège de suspendre ses tâches de vérification habituelles pour appuyer les opérations de nettoyage et de conversion des données nécessaires avant et après la mise en production du système. Le processus de vérification a repris en octobre 2006.</p> <p>Pour renforcer la capacité des unités chargées de la vérification malgré des ressources limitées, il a été possible de s'adjoindre, sans frais pour le BIT, les services d'un expert associé qualifié, occupé à 50 pour cent, qui appuie l'unité dans ses travaux pendant une période de deux ans courant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006.</p>
<p><b>Recommandation 31.</b> Nous continuons de recommander que le BIT maintienne un contrôle du niveau des soldes des comptes d'attente. Nous recommandons aussi que le BIT examine les avances au personnel pour s'assurer que les soldes des comptes demeurent valides et que ces avances sont bien gérées.</p>	<p>La direction a pris des mesures rapidement pour donner suite à cette recommandation, élaborant dans IRIS des rapports destinés à faciliter l'examen régulier des avances. Ces rapports sont désormais disponibles dans tous les bureaux extérieurs.</p> <p>Le processus de vérification ordinaire mené à bien par les unités de vérification au siège et dans les bureaux régionaux et le nouveau mécanisme pour la présentation de rapports mis en œuvre en 2005 ont eu et continuent d'avoir un effet positif sur le contrôle des soldes des comptes d'attente. Les nouvelles instructions à l'intention des bureaux extérieurs qui ont été publiées en mars 2006 ont contribué aussi à renforcer la capacité du Bureau à garder le contrôle sur les comptes d'attente.</p>